



## Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

### AVIS PUBLIC

#### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2007

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle général de perception pour l'exercice financier 2007, comprenant les taxes foncières générales, les taxes foncières spéciales, les taxes d'améliorations locales, les compensations foncières pour des immeubles et terrains particuliers, la compensation pour le traitement et la distribution de l'eau, pour le traitement des eaux usées, pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, est complété et déposé au bureau de la trésorière situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Que les comptes de taxes sont payables en un (1) versement échéant le **28 février 2007**, si le montant dû est inférieur à 300 \$, et en deux (2) versements échéants le **28 février 2006 et le 15 juin 2006**, si le montant dû est supérieur à 300 \$;

Que toute taxe, compensation ou versement impayés à la date de son échéance porte intérêt au taux de 15 % l'an, calculé quotidiennement.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, le 26 janvier 2007.

Micheline L. Morency  
Trésorière

/vc

\*\*\*\*\*